

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **2^e jour du mois de décembre 2013**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à ou vers 19 h 30. Sont présents à la séance:

- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

2013-241

NOMINATION PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu qu'en l'absence du maire Hugues Grimard, le conseiller Jean Roy soit nommé président d'assemblée.

Adoptée.

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, président d'assemblée, il est donc procédé comme suit:

2013-242

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé, avec les ajouts suivants :

7.15 Nomination de représentants de la Ville d'Asbestos à l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos

10.4.1 Décision sur la demande numéro 2013-006 du P.I.I.A.

Adoptée.

2013-243

ADOPTION PROCÈS-VERBAL : SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013

Les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 novembre 2013. Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2013-244

ADOPTION PROCÈS-VERBAL : SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2013

Les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 novembre 2013. Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est à l'ordre du jour.

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen se questionne concernant l'entente de partenariat avec le Camp musical d'Asbestos qui était à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013. De plus, il a des interrogations sur les crédits de taxation.

2013-245

APPUI À LA VILLE DE LÉVIS : AMENDEMENT LÉGISLATIF EN MATIÈRE DE RELATIONS DE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la demande d'appui faite par la Ville de Lévis dans sa démarche par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec pour un amendement législatif en matière de relations du travail dans le domaine de la construction applicable aux municipalités;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos appuie la Ville de Lévis dans sa démarche auprès de l'Union des municipalités du Québec de requérir du gouvernement du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre pour leur permettre de réaliser des travaux sur leurs bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé.

Adoptée.

2013-246

CLUB DE MOTONEIGE ESKIMO : AUTORISATION DE CIRCULER EN MOTONEIGE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de permettre la circulation des motoneiges sur les rues et parties de rues suivantes :

- › 1^{re} Avenue : du boulevard du Conseil jusqu'au centre d'achat;
- › Boulevard Industriel : du boulevard du Conseil jusqu'au boulevard Saint-Luc;
- › Boulevard Saint-Luc : du boulevard Industriel jusqu'à l'observatoire.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que le Club de motoneige Eskimo fasse de la surveillance accrue et n'est valide que durant la saison commençant en 2013 et se terminant au printemps 2014.

Adoptée.

2013-247**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE NOVEMBRE 2013**

Après étude et vérification de la liste de comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de novembre 2013, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| - Administration municipale | 933 265,23 \$ |
| - Dépenses en immobilisations | - |
| Total du mois de novembre 2013 | 933 265,23 \$ |

Adoptée.

2013-248**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FINANCER DES ACHATS D'IMMOBILISATIONS ET DES TRAVAUX**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 229 942 \$ pour financer les achats d'immobilisations et travaux suivants :

| | |
|--|------------------|
| › Gratte directionnelle – chargeur sur roues : | 17 596 \$ |
| › Tracteur à gazon (usagé) : | 6 400 \$ |
| › Remplacement du vérin hydraulique : | 92 929 \$ |
| › Achat d'un serveur pour « virtualiser » des logiciels : | 6 133 \$ |
| › Réparation du bâtiment de service terrain de balle au parc Dollard : | 9 500 \$ |
| › Pincés de désincarcération : | 27 384 \$ |
| › Travaux de réfection de la rue Chassé : | <u>70 000 \$</u> |

Total : 229 942 \$

Adoptée.

2013-249**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AFIN DE RÉSERVER LE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS DE MINE JEFFREY**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu qu'un montant de 300 000 \$ soit réservé du surplus accumulé de la Ville d'Asbestos, et ce, afin de financer l'acquisition des terrains de Mine Jeffrey.

Adoptée.

2013-250**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION 2014**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos paie sa cotisation pour l'année 2014 à l'Union des municipalités du Québec au coût de 4 160,31 \$, taxes incluses. Le paiement sera effectué avant le 15 mars 2014.

Adoptée.

2013-251**MRC DES SOURCES : ACCEPTATION QUOTE-PART 2014**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'accepter de payer la quote-part de la Ville d'Asbestos au montant de 477 274 \$ à la MRC des Sources pour l'année 2014, et ce, aux dates d'échéance requises.

Adoptée.

2013-252**RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX : APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DE LA QUOTE-PART 2014**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté son budget pour l'exercice financier 2014 lors d'un récent conseil d'administration et qu'elle a transmis ce dit budget à toutes les municipalités membres pour approbation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter le budget 2014 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et d'accepter de payer la quote-part 2014 de la Ville d'Asbestos au coût total de 379 367 \$ comparativement à 381 501 \$ pour 2013.

Adoptée.

AVIS DE MOTION**Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2014**

La conseillère Nicole Forgues donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2014 pour les contribuables d'Asbestos. Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2013-253**ADOPTION DU CALENDRIER 2014 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal d'Asbestos pour l'année 2014 comme suit :

| | | |
|------------|-----------|--------------------------|
| 13 janvier | 5 mai | 2 septembre (mardi) |
| 3 février | 2 juin | 6 octobre |
| 3 mars | 7 juillet | 3 novembre |
| 7 avril | 11 août | 1 ^{er} décembre |

Adoptée.

2013-254**MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de mandater la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL pour l'audit et la préparation des états financiers au 31 décembre 2013 de la Ville d'Asbestos, le tout pour des honoraires établis à 13 425 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2013-255

RENOUVELLEMENT 2014 DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de renouveler pour l'année 2014 avec la firme ACCEO Solutions inc. le contrat de service d'entretien des équipements au coût de 2 214,90 \$ ainsi que celui pour les logiciels d'applications municipales au coût total de 25 045,42 \$, excluant les taxes.

Adoptée.

2013-256

CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS : RAPPORT ANNUEL DE LA GREFFIÈRE RELATIVEMENT AU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES GRATIFICATIONS DÉCLARÉS

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont tenus en vertu du Code d'éthique des élus municipaux de la Ville d'Asbestos de déclarer les dons, cadeaux et autres gratifications reçus dépassant un montant de 100 \$;

CONSIDÉRANT que la greffière tient un registre dont déclaration du contenu doit être faite à la dernière séance ordinaire de décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que la greffière annonce que le registre pour l'année 2013 ne contient aucune déclaration;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que le conseil municipal reconnaisse la déclaration de la greffière en ce qui a trait au contenu du registre.

Adoptée.

2013-257

MANDAT À L'UMO : ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PISTES DE ROULI-ROULANT ET LES PARCS DE BMX

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville d'Asbestos souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019.

De plus, que la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée.

2013-258

RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que les conditions de travail de monsieur Georges-André Gagné, directeur général de la Ville d'Asbestos, doivent être renouvelées depuis le 1^{er} janvier 2013;

CONSIDÉRANT que les conditions générales de travail ainsi que la rémunération du personnel-cadre de la Ville d'Asbestos ont été négociées au cours de la dernière année et qu'une entente a été conclue pour cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que suite à une discussion entre les parties, il y a eu entente à l'effet d'accorder les mêmes conditions salariales et générales que celles accordées au personnel-cadre;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que dans le cadre du renouvellement des conditions de travail du directeur général, la politique des conditions de travail applicable aux cadres ainsi que les ajustements salariaux qui leur ont été accordés, s'appliquent au directeur général. Que le maire Hugues Grimard soit autorisé à signer l'entente pour y donner effet, entente d'une durée de cinq (5) ans soit pour les années 2013 à 2017 inclusivement.

Adoptée.

AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS

Conformément à la démarche entreprise avec la MRC des Sources et la Sûreté du Québec concernant les règlements municipaux des municipalités membres de la MRC des Sources, il y a lieu d'adopter une réglementation uniformisée de divers règlements sous la juridiction de la Sûreté du Québec de la MRC des Sources.

AVIS DE MOTION

Règlement relatif aux animaux

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement relatif aux animaux. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture est accordée en ce sens.

AVIS DE MOTION

Règlement relatif à la circulation et au stationnement

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement relatif à la circulation et au stationnement. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture est accordée en ce sens.

AVIS DE MOTION

Règlement concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture est accordée en ce sens.

AVIS DE MOTION

Règlement relatif aux nuisances

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement relatif aux nuisances. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture est accordée en ce sens.

AVIS DE MOTION

Règlement sur la gestion de l'eau potable

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement sur la gestion de l'eau potable. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture est accordée en ce sens.

AVIS DE MOTION

Règlement concernant la sécurité incendie

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement concernant la sécurité incendie. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture est accordée en ce sens.

AVIS DE MOTION

Règlement concernant les commerces et certaines activités économiques

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement concernant les commerces et certaines activités économiques. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture est accordée en ce sens.

2013-259

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE D'ASBESTOS À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE D'ASBESTOS

Il est proposé la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que le Conseil municipal d'Asbestos nomme madame Sonia Fournier et monsieur René Lachance à titre de représentants de la Ville d'Asbestos auprès de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos, pour un terme de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2014, et ce, en remplacement des conseillères Nicole Forgues et Nathalie Durocher. Que le mandat du conseiller Jean Roy soit renouvelé pour la même période de 2 ans.

Adoptée.

2013-260

SOUSSION FOURNITURE DES CARBURANTS POUR L'ANNÉE 2014

Un appel d'offres publiques ayant été fait pour la fourniture des carburants à la pompe en 2014 pour les véhicules et équipements municipaux, deux soumissions ont été reçues, ouvertes publiquement et trouvées comme suit :

Garage Ubald Fréchette inc. : (Shell)

| | |
|---|---------|
| › Montant d'escompte au litre pour le diesel clair : | 0,04 \$ |
| › Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : | 0,02 \$ |
| › Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : | 0,03 \$ |
| › Montant forfaitaire applicable pour un rappel : | aucun |

Coop Pré-Vert : (Sonic)

| | |
|---|----------|
| › Montant d'escompte au litre pour le diesel clair : | 0,02 \$ |
| › Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : | 0,02 \$ |
| › Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : | 0,02 \$ |
| › Montant forfaitaire applicable pour un rappel : | 50,00 \$ |

Après avoir pris connaissance du rapport émis suite à l'analyse des soumissions reçues, il appert que la soumission du Garage Ubald Fréchette inc. doit être rejetée puisqu'une clause n'est pas acceptée par le soumissionnaire et que par conséquent, la soumission ne respecte pas les critères d'admissibilité et de conformité de l'appel d'offres.

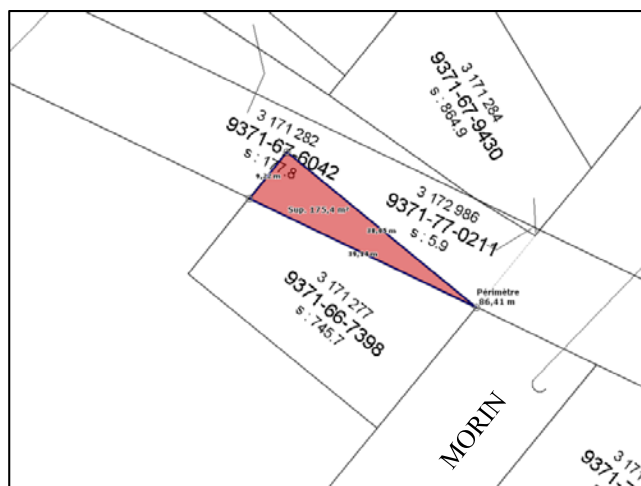
Il est donc proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer la fourniture des carburants à la Coop Pré-Vert, et ce, aux montants d'escompte soumis et aux conditions énumérées dans l'appel d'offres, le tout pour toute l'année 2014.

Adoptée.

2013-261

VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN SISE SUR LE BOULEVARD MORIN

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit que la Ville d'Asbestos vende une partie de terrain voisin du 415 boulevard Morin, et ce, à mesdames Catherine Elliott et Christiane Lalieu, tel que montré au plan ci-dessous.



Que cette transaction soit conclue pour un montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

Que les frais relatifs à la réalisation de cette transaction soient à la charge des acquéreurs.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, le contrat notarié.

Adoptée.

2013-262

JOURNÉE TECHNIQUE DE L'APOM : AUTORISATION POUR TENUE À ASBESTOS

CONSIDÉRANT que l'Association des professionnels en outillage municipal (APOM) a offert à la Ville d'Asbestos de tenir une journée technique à Asbestos en septembre 2014;

CONSIDÉRANT que cette activité regroupant plusieurs centaines de participants représente une opportunité intéressante pour la Ville d'Asbestos et ses entrepreneurs de mieux se faire connaître;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- › Que la Ville d'Asbestos confirme à l'Association des professionnels en outillage municipal (APOM) son intérêt à accueillir la journée technique de septembre 2014 de l'organisme.
- › Que le directeur des Travaux publics, monsieur Mario Savoie, soit mandaté à titre de répondant pour la municipalité dans l'organisation de cette activité.
- › Que l'implication de la Ville d'Asbestos dans cette organisation soit confirmée après qu'une rencontre de travail avec quelques intervenants soit tenue.

Adoptée.

2013-263

MANDAT À LES CONSULTANTS S.M. INC. POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE POUR LEVER LE NON-ACCÈS POUR LA FUTURE RUE DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a produit un plan directeur en 2009 pour l'aménagement d'une zone industrielle pour accueillir des entreprises bioalimentaires;

CONSIDÉRANT que le plan directeur prévoit deux (2) accès sur le boulevard du Conseil (Route 249) et qu'une demande auprès du ministère des Transports du Québec pour lever un non-accès est nécessaire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis en place un fonds de diversification 50 M\$ pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises à Asbestos à la suite de la fermeture de Mine Jeffrey;

CONSIDÉRANT que l'ouverture d'un second accès dans le parc industriel voué aux entreprises bioalimentaires est essentiel pour mettre en place les infrastructures nécessaires pour accueillir les prochaines constructions à cet endroit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que Les Consultants S.M. inc. soient mandatés pour présenter au nom de la Ville d'Asbestos une demande pour lever le non-accès pour la future rue du parc industriel voué aux entreprises bioalimentaires.

Adoptée.

2013-264

MANDAT À GENIVAR INC. POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIQM : PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-PHILIPPE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la firme Genivar inc. soit mandatée pour présenter au nom de la Ville d'Asbestos une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures

Québec-Municipalités « PIOM » pour la réfection de la rue Saint-Philippe. De plus, la Ville d'Asbestos s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée.

2013-265

RAPPORT DE CARACTÉRISATION DU MILIEU NATUREL DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDEFP

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Georges-André Gagné, à signer la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin de poursuivre le projet de développement de la rue de l'Ardoise dans le Parc industriel d'Asbestos.

Adoptée.

2013-266

AUTORISATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION (PARCS) : PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ ÉTUDIANT 2014 »

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'autoriser la présentation d'une demande de subvention au Gouvernement du Canada dans le cadre du programme « Emploi été étudiant 2014 » afin de soutenir et favoriser l'emploi d'étudiants à la Ville d'Asbestos.

Monsieur Daniel Garant, coordonnateur du service des Loisirs d'Asbestos est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents et formulaires requis pour la réalisation de ce projet.

Adoptée.

2013-267

PROGRAMME « TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI » : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2014

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos participe à l'édition 2014 du programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » et qu'elle contribue une somme de 5 500 \$ à ce titre. Ce montant sera transmis avant le 1^{er} mai 2014, et ce, tel que requis.

Adoptée.

2013-268

SUBVENTION AU CLUB DE SKI DE FOND D'ASBESTOS POUR LA SAISON 2013-2014

Sur recommandation du directeur du Service des loisirs et après étude de la demande de subvention de fonctionnement du Club de ski de fond d'Asbestos pour leur saison 2013-2014, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une subvention de fonctionnement de 4 600 \$ à cet organisme.

Adoptée.

2013-269**SUBVENTION AU CERCLE DE FERMÎÈRES ET À LA COURTEPOINTE D'ASBESTOS**

Conformément à une entente avec les organismes le Cercle de Fermières et La Courtepointe à l'effet de défrayer le coût de leurs locaux, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos accorde un montant de 5 485 \$ au Cercle des Fermières et 2 351 \$ à la Courtepointe d'Asbestos, et ce, pour le paiement de la location de leurs locaux en 2014.

Adoptée.

2013-270**MANDAT POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE SUR LA 1^{RE} AVENUE**

Une demande de prix ayant été faite pour l'entretien de la patinoire extérieure sur la 1^{re} Avenue et la surveillance des patineurs pour la saison 2013/2014, une seule entreprise a fourni un prix, soit Gestion 2000 enr. Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer le mandat à Gestion 2000 enr. pour l'entretien de la patinoire sur la 1^{re} Avenue ainsi que la surveillance des utilisateurs, et ce, au taux horaire de 15 \$ plus taxes.

Adoptée.

2013-271**CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE : CONTRIBUTIONS POUR L'ENTRETIEN D'UNE PATINOIRE ET POUR LA JOURNÉE FAMILIALE « PLAISIRS D'HIVER » 2014**

CONSIDÉRANT que le Club Chasse et Pêche Larochelle se charge de l'entretien de la patinoire sur le lac depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que le Club Chasse et Pêche Larochelle organise également une activité au cours du mois de février, soit une journée familiale « Plaisirs d'hiver », et ce, à la satisfaction des amateurs de l'hiver;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ces mandats, il y a lieu pour la Ville d'Asbestos de défrayer certains coûts;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que le Conseil municipal accorde une somme de 1 000 \$ pour l'entretien de la patinoire à être fait par le Club Chasse et Pêche Larochelle.

De plus, qu'un montant de 500 \$, à titre de contribution financière à la journée familiale « Plaisirs d'hiver » qui aura lieu en février 2014, soit consenti et soit pris à même les profits du tournoi de golf du maire.

Il est mentionné que le montant accordé n'est pas récurrent annuellement et que le Conseil municipal se réserve le droit d'accorder ou non une contribution pour les activités organisées à chaque hiver.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance des rapports du mois de novembre 2013 préparé par le Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

| | Nombre de permis | Valeur déclarée | Cumulatif |
|-----------|------------------|-----------------|--------------|
| Janvier | 5 | 233 000 \$ | 233 000 \$ |
| Février | 11 | 588 510 \$ | 821 510 \$ |
| Mars | 9 | 178 600 \$ | 1 000 110 \$ |
| Avril | 33 | 213 100 \$ | 1 213 210 \$ |
| Mai | 75 | 4 449 800 \$ | 5 663 010 \$ |
| Juin | 51 | 203 950 \$ | 5 866 960 \$ |
| Juillet | 56 | 203 515 \$ | 6 070 475 \$ |
| Août | 32 | 166 900 \$ | 6 237 375 \$ |
| Septembre | 42 | 291 550 \$ | 6 528 925 \$ |
| Octobre | 31 | 138 899 \$ | 6 667 824 \$ |
| Novembre | 21 | 2 432 400 \$ | 9 100 224 \$ |

2013-272

DÉCISION SUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-002

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'emplacement du 189, rue Dusseault à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de permettre que soit implanté un bâtiment complémentaire attaché à un (1) mètre de la ligne latérale droite plutôt que deux (2) mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de refuser la dérogation mineure visant l'emplacement du 189, rue Dusseault à Asbestos, et ce, tel que le recommande le Comité d'urbanisme.

Adoptée.

2013-273

DÉCISION SUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-003

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'emplacement du 114, 30^e Avenue à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de permettre que soit implanté un bâtiment complémentaire attaché à trois (3) mètres de la ligne avant plutôt que six (6) mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'accepter la dérogation mineure visant l'emplacement du 114, 30^e Avenue à Asbestos, et ce, tel que le recommande le Comité d'urbanisme.

Adoptée.

2013-274

DÉCISION SUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-007

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour les emplacements sis au 349 et au 359, rue Manville Ouest à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de permettre que soient redimensionnés les lots numéros 4 077 853 et 4 078 075 à des superficies respectives de 3 075,5 mètres carrés et 1 679,1 mètres carrés, au lieu de 5 000 mètres carrés tel que l'exige le règlement de lotissement numéro 2006-117;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'accepter la dérogation mineure visant les emplacements du 349 et du 359, rue Manville Ouest à Asbestos, et ce, tel que le recommande le Comité d'urbanisme.

Adoptée.

2013-275

DÉCISION SUR DEMANDE NUMÉRO 2013-006 AU P.I.I.A.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'emplacement situé au 572, 1^{re} Avenue à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de permettre la réfection du parement extérieur et de la frise de toiture du bâtiment avec les matériaux choisis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'accepter la demande d'autorisation visant l'emplacement situé au 572, 1^{re} Avenue à Asbestos, et ce, tel que le recommande le Comité d'urbanisme.

Adoptée.

2013-275

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA : RENOUVELLEMENT DU MANDAT EN 2014

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de renouveler le mandat de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour l'année 2014, et ce, à titre de gestionnaire du contrôle animalier sur le territoire d'Asbestos au tarif de 1,85 \$ per capita, soit la somme totale de 13 125,75 \$ pour une population de 7 095.

Adoptée.

PRIORITÉS ET ATTENTES A L'ÉGARD DE LA SURETÉ DU QUÉBEC POUR 2014

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

- › Un citoyen réitère sa demande concernant les lampadaires à l'entrée du chemin du Golf.
- › Un citoyen refait sa demande pour un lampadaire entre les 181 et 183 rue Dusseault. De plus, il soulève une fois de plus la problématique de la construction du 183 rue Dusseault.
- › Un citoyen soulève le fait que l'autorisation de circuler des motoneiges devra être surveillée de près afin de s'assurer que c'est sécuritaire et qu'elles ne circulent pas sur les trottoirs.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- › Le conseiller Pierre Benoit tient à féliciter le comité organisateur du marché de Noël. De plus, il invite les citoyens à venir donner du sang en grand nombre lors de la collecte organisé par le service d'incendie qui aura lieu le 17 décembre 2013.

- › La conseillère Nicole Forgues parle brièvement de la journée de consultation de la MADA qui a eu lieu en novembre et qui a été un succès.
- › La conseillère Nathalie Durocher revient sur la journée de consultation de la MADA et fait le constat que le service de transport collectif est méconnu des citoyens et qu'il faudra travailler à le faire connaître dans l'année à venir. Elle invite aussi les citoyens à participer à l'activité « Donnez au suivant ».
- › Le conseiller Alain Roy félicite également le travail du comité organisateur du marché de Noël.
- › Le conseiller Serge Boislard donne aussi ses félicitations pour le marché de Noël.
- › Le directeur général, monsieur Georges-André Gagné, invite la population à la séance extraordinaire d'adoption du budget qui aura lieu le mercredi 18 décembre 2013.

2013-277

NOMINATION MAIRE-SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la nomination d'un maire-suppléant aux quatre (4) mois en alternance pour chacun des conseillers en poste;

CONSIDÉRANT l'étude d'une nouvelle façon de procéder en ce qui concerne la nomination du maire-suppléant;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des membres du Conseil s'est rallié à la décision de nommer un maire suppléant permanent, et ce, pour une période de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'entériner la nomination du conseiller Jean Roy à titre de maire-suppléant, et ce, pour une période de deux (2) ans, le conseil municipal se réservant le droit de réviser cette façon de faire s'il y a lieu.

Adoptée.

2013-278

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 21 h 00.

Adoptée.

**JEAN ROY, PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE
ET MAIRE-SUPPLÉANT**

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE